

Orienter un élève vers la Segpa de Saint-Charles

Note à destination des enseignants de CM1 et CM2 et professeurs principaux de 6^e

Chers collègues, l'orientation en Segpa souffre de deux obstacles. Une mauvaise image qui entraîne la réticence et finalement le refus de beaucoup de parents. Une indiscutable lourdeur administrative avec des délais à respecter qui aboutit souvent sur un refus de la CDOEA. L'objet de cette note est donc double : vous aider à constituer des dossiers recevables et vous persuader, parce qu'on ne peut convaincre personne si l'on est pas soi-même convaincu, que la Segpa de Saint-Charles est une voie d'épanouissement et de réussite pour les jeunes qui en relèvent.

Comme une note ne peut répondre à toutes les questions, vous n'hésitez pas à me contacter par mail à :

saint-charles41.mdupe@orange.fr ou par téléphone au 02 54 56 20 60.

Martine Dupé, directrice de la Segpa

La Segpa de Saint-Charles

Venez visiter notre Segpa, incitez les parents à venir nous rencontrer. Comme eux, vous pourrez constater combien nous travaillons l'inclusion en sorte que les élèves de cette section soient bien « des collégiens parmi les collégiens ». Nous avons deux classes : une classe de 6^e / 5^e et une de 4^e / 3^e. Cette dernière bénéficie, pour ce qui concerne les champs professionnels (Hygiène/Alimentation/Service, Habitat, Vente), d'enseignants expérimentés et d'ateliers au Lycée La Providence. Ce lien avec le lycée La Providence est une autre force de notre Segpa.

L'orientation en Segpa

Source règlementaire : circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015

Le redoublement n'est plus une condition nécessaire à l'orientation en Segpa.

« Les dispositions de l'article L. 311-7 du code de l'éducation confèrent désormais un caractère exceptionnel au redoublement. À ce titre, celui-ci n'est plus une condition nécessaire à l'orientation des élèves en Segpa. »

La nécessité de montrer que des actions de soutien ont bien été mises en place. **Il faut des traces écrites.**

« La Segpa accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Il est important de mettre par écrit les aménagements qui ont été mis en place depuis le début de la scolarité si possible, les effets de ces aménagements et la persistance, malgré cela, d'une insuffisance des résultats. Vous devez être factuels. Quand ? Combien de temps ? Quel type d'évaluation a été fait ? Par qui ? Dans quel cadre ? etc. Le mieux est de rédiger cela sous forme de PPRE (Projet Particulier de Réussite Educative).

La Segpa n'est pas un refuge pour des élèves « difficiles ».

« La Segpa n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française. »

Une orientation en deux phases.

« La démarche d'orientation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de ce cycle associant la classe de CM2 à la classe de sixième et comporte deux phases distinctes :

- pré-orientation fin de classe de CM2 en classe de sixième Segpa ;
- orientation en Segpa en fin de sixième. »

CDOEA , CDAPH

Un élève ne peut être admis en Segpa qu'après une décision d'orientation de la CDOEA (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés) ou pour les élèves qui bénéficient d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) après une décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Procédure

Pour les écoles (pré-orientation en 6^e Segpa)

1 Proposition de l'école

Dès le CM1, les parents sont informés de cette éventualité, **c'est écrit sur le livret scolaire**

2 Bilan psychologique

Effectué par la psychologue de la direction diocésaine au cours du premier trimestre de CM2. **Une rencontre avec la famille** puis 3 séances avec l'enfant.

3 Bilan scolaire

Vous trouverez sur le site de l'académie un livret d'évaluation scolaire. Il faut compter une heure et demi à deux heures de test sans la correction.

4 Obtenir l'accord des parents Conseiller de visiter Saint-Charles

L'avis écrit des parents est demandé dans les documents à envoyer à la CDOEA.

5 Constituer le dossier

Vous trouverez sur le site de l'académie une page sur la CDOEA 41 avec la liste des documents à fournir. Il est important de ne rien oublier et de fournir le maximum de documents pour permettre à la CDOEA d'émettre un avis éclairé. Tests scolaires, livret de compétence ...

Pour vous accompagner :

Martine DUPE
Directrice de la Segpa de Saint-Charles
02 54 56 20 60 - saint-charles41.mdupe@wanadoo.fr

Marie-Hélène WEICHERDING
Représentant l'Apel à la CDOEA
07 70 88 23 00 - mariehw@sfr.fr

Marie-Hélène LEJEAU
Coordinatrice de la CDOEA 41 - CPC ASH
Tél : 02 34 03 90 57 - cdoea41@ac-orleans-tours.fr

Pour les collèges (orientation en 5^e Segpa)

Penser à bien noter l'éventualité d'une orientation en Segpa sur le bulletin scolaire dès le premier trimestre.

1 Bilan psychologique

Effectué par la psychologue de la direction diocésaine fin du premier trimestre de 6^e ou début du second . **Une rencontre avec la famille** puis 3 séances avec l'enfant.

2 Bilan scolaire

Vous trouverez sur le site de l'académie un livret d'évaluation scolaire. Il faut compter une heure et demi à deux heures de test sans la correction.

3 Obtenir l'accord des parents Conseiller de visiter Saint-Charles

Le chef d'établissement rencontre la famille. Il faut une trace écrite de cette rencontre. L'avis écrit des parents est demandé par la CDOEA

4 Constituer le dossier

Vous trouverez sur le site de l'académie une page sur la CDOEA 41 avec la liste des documents à fournir. Il est important de ne rien oublier et de fournir le maximum de documents pour permettre à la CDOEA d'émettre un avis éclairé. Tests scolaires, livret de compétence ...

Juin

1^{er} trimestre

2^e trimestre

Avis de la CDOEA

Inscription à Saint-Charles

Collège Saint-Charles

2, rue du Pont du Gast – BP 94 - 41000 BLOIS
Tél. : 02 54 56 20 60 - saint-charles41.college@wanadoo.fr

Ecole maternelle et primaire Saint-Charles

32, rue de la Quinière – 41000 Blois
Tél. : 02 54 43 86 16 - saint-charles41-ecole@wanadoo.fr

